

2019 DASCO 99 – Collèges publics parisiens – Subvention (549 151 euros) au titre du budget participatif parisien et du budget participatif des collèges.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2014, via le budget participatif, la Ville de Paris permet aux Parisien.n.e.s de décider de l'utilisation de 5% du budget d'investissement de la Ville. Depuis 2016, le dispositif a été décliné à l'échelle des écoles élémentaires et collèges parisiens. Ce dispositif vise à permettre aux élèves de choisir directement un projet pour leur établissement tout en contribuant à l'apprentissage de la citoyenneté à travers l'expérience du débat démocratique et du vote.

Dans le cadre des campagnes 2018 et 2019 du budget participatif des collèges, les collégiens étaient appelés à se prononcer sur un catalogue de 16 projets regroupés en 4 thèmes : un collège de l'expérimentation, numérique, sportif et enfin un collège agréable. Ainsi, parmi les collèges ayant participé à ce dispositif, 16 collèges ont choisi et commencé à élaborer leurs projets.

Au titre de l'édition 2018 :

- Les collèges Chaptal (8^{ème}) et Georges Méliès (19^{ème}) ont choisi le thème « Un collège agréable » et opté pour le projet « Mobilier design et innovant » ; Sur le même thème, le collège Charlemagne (4^{ème}) a opté pour le projet « Mobilier extérieur » ;
- Le collège Alphonse de Lamartine (9^{ème}) a choisi le thème « Un collège de l'expérimentation » et opté pour le projet « Jardin potager ».

Au titre de l'édition 2019 :

- Le collège Henri Matisse (20^{ème}) a choisi le thème « Un collège 2.0 » et opté pour le projet « Création numérique ». Sur le même thème, le collège Georges Méliès (19^{ème}) a opté pour le projet « Classe robotique » ;
- Le collège Charles Peguy (19^{ème}) a choisi le thème « Un collège agréable » et opté pour le projet de « Mobilier intérieur ». Sur le même thème, les collèges Guillaume Apollinaire (15^{ème}), Georges Duhamel (15^{ème}) et Yvonne le Tac (18^{ème}) ont opté pour le projet « Mobilier extérieur » ;
- Les collèges Montaigne (6^{ème}) et Georges Courteline (12^{ème}) ont choisi le thème « Un collège sportif » et opté pour le projet « Sports collectifs » ;
- Les collèges Jean de la Fontaine (16^{ème}) et Léon Gambetta (20^{ème}) ont choisi le thème « Un collège de l'expérimentation » et opté pour le projet « En musique » ; Sur le même thème, les collèges Gérard Philipe (18^{ème}) et Germaine Tillion (12^{ème}) ont opté pour le projet « Ludothèque ».

Par ailleurs, au titre du budget participatif du 14^{ème} arrondissement, édition 2018, les parisiens ont proposé un projet intitulé « De l'art pour nos enfants ». Dans ce cadre, un collège du 14ème arrondissement est concerné, le collège Alberto Giacometti.

L'avancement de ces projets nécessite le versement de subventions d'équipement à ces établissements afin de les réaliser dans les meilleurs délais.

Dans le cadre de la présente délibération, il vous est donc proposé d'accorder à ces seize collèges des subventions d'équipement pour un montant total de 549 151 € au titre du budget participatif parisien édition 2018 et du budget participatif des collèges des éditions 2018 et 2019.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris